

Image not found or type unknown



prestation compensatoire et patrimoine

Par **aurelien16**, le **22/06/2012** à **00:19**

Bonjour,

Est-ce que la vente d'un bien immobilier acquis pour moitié par succession par l'un des époux et pour moitié par un achat commun doit-il être considéré dans le calcul du versement d'une prestation compensatoire ?

Merci.